



## **Breublens info 01/2021**

### **Elections communales du 7 mars 2021**

Une seule liste de candidats à la Municipalité a été déposée dans les délais pour la nouvelle législature 2021-2026.

Il s'agit des 3 municipaux sortants :

**M. Yves Cornu**, syndic, né le 3 janvier 1959, Economiste, domicilié au Ch. du Moulin du Choc 15 depuis 2000, marié. Municipal depuis le 1er juillet 2011, syndic depuis le 1er janvier 2019 en remplacement de M. Eric Bühler.



**M. Claude Jaunin**, né le 28 avril 1961, Ingénieur, domicilié au Ch. des Vignes 1 depuis 2001, marié. Municipal depuis le 1er janvier 2012, ancien Président du Conseil général.



**M. Louis-Henri Delarageaz**, né le 23 juillet 1977, Chef de la Protection civile, domicilié à la Route de Bussigny 30 depuis 2009, célibataire. Municipal dès le 1er janvier 2019, ancien membre du Conseil général.



Les 2 autres candidat(e)s qui se présentent :

Mme **Edyta Lopizzo**, née le 14 mai 1974, employée de banque, domiciliée au Ch. des Uttins 1c depuis 2016, mère de 2 enfants mineurs.



M. **Pierre-Jean Fessler**, né le 23 janvier 1952, Ingénieur ETSG retraité, domicilié à la Route de Bussigny 64 depuis 2014, marié, ancien conseiller municipal de la ville de Morges.



Le matériel de vote pour les votations fédérales et l'élection de la Municipalité sera adressé aux électeurs par le canton dans le courant du mois de février.

### **Assermentation des autorités**

Mme Arn, Préfète du district de Morges, procédera à l'assermentation des autorités communales (Municipalité et Conseil général) **lundi 22 mars 2021 à 18h30** à la salle communale pour autant que les mesures sanitaires du moment soient respectées.

Les citoyens et citoyennes **suisses et étrangers** qui remplissent les conditions légales pour exercer les droits politiques au niveau communal peuvent naturellement faire partie du nouveau Conseil et sont donc cordialement invités à cette séance.

Pour des raisons d'organisation, nous recommandons à toutes les personnes n'étant pas encore membres du Conseil et qui souhaitent le devenir, de prendre contact avec le bureau de l'administration communale.